

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	19

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 27 juillet à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 juillet 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 juillet 2026.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES BOUTET Nadège, BRUNET Laura, DEULCEUX Sandra, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, POTIER Jocelyn, RIGOLLAGE Céline, TURMEL Claire, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, NIEL Maxime, RENAUD Jimmy, ROBIN Clément, THUÉ Alain, Anthony VITALIEN.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne

Le : 30 JUIL. 2026

Et publication ou notification le :
30 JUIL. 2026

Excusés : MMES MARTIN Nadia (donne pouvoir à Laura BRUNET), THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Maxime NIEL).

A été nommée secrétaire : Claire TURMEL

2026_07_07 – Election des délégués au Conseil Local Vendée Eau (CLVE) “Vie et Jaunay”

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a transféré la compétence eau potable à Vendée Eau.

Les statuts de Vendée Eau prévoient que les Communes sont associées à la gestion de l'eau potable via des Conseils Locaux, organes consultatifs territorialisés qui se réunissent à minima une fois par an.

Les Conseils Locaux sont informés des grandes décisions de Vendée Eau et de la vie du Syndicat, mais aussi de l'action de Vendée Eau sur leur territoire (travaux en cours sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution, contrats de territoire, périmètres de protection des captages d'eau ...).

En outre, les Conseils Locaux font part à Vendée Eau d'informations ou remarques sur la gestion du service public de l'eau potable localement.

Les Communes sont représentées au Conseil Local par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire propose la candidature de :

- Titulaire : Alain THUÉ
- Suppléant : Anthony VITALIEN

pour représenter la Commune au sein du Conseil Local Vendée Eau “Vie et Jaunay”.

Sont élus délégués au sein du Conseil Local Vendée Eau “Vie et Jaunay” :

Titulaire : Alain THUÉ

Suppléant : Anthony VITALIEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6, allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telecours.fr

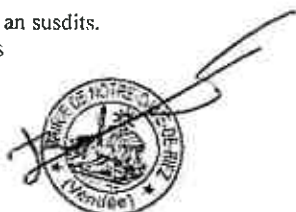
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30 JUIL. 2026

Le Maire,
Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Claire TURMEL